

A Savoir

Abonnement à la SACEM. Possibilité de s'abonner à la SACEM (pour les communes de moins de 5000 habitants) avec une réduction de 20% pour un montant de 98.35 € HT pour deux événements annuels. Accord du conseil.

Liaison pédestre. Suite au projet de la liaison pédestre « Bougouin-Bourg », M. le Maire présente sur plan les limites des propriétés pour le bornage. Deux géomètres ont été contactés, AIR GO et METAIS Céline. Le cabinet de Céline METAIS est retenu pour un montant de 2 079.00 €. M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental a émis un refus à notre demande de passage piétons.

Projet Espace Fitness. Plusieurs entreprises ont été contactées et c'est KASO 2 qui est retenue pour 22 536.00 € TTC. Cette entreprise possède le label France garantie 100% français, matériel robuste, 20 ans de garantie. Possibilité d'obtenir une subvention entre 50 et 80%. Validation du conseil.

Transport scolaire. Monsieur le Maire propose la reconduction de la participation de la commune au frais de transport scolaire (école de Fressines) à hauteur de 30 € par enfant. Accord du conseil.

Validation de différents devis : l'entretien des haies et arbustes dont une haie (protégée) très haute au lotissement du Lison, proposition de l'entreprise Arbo Grimp Paysages pour un montant de 3 885 € TTC une partie du bois recueilli ira au C.C.A.S. Accord du conseil. La machine à peinture est pour un 1/3 avec la commune d'Aigondigné, elle a besoin d'une réparation, montant du devis total 1 083.60 €. Accord du conseil. Suite à la détérioration de l'abri bus de Tressauves, il est nécessaire de le remplacer, montant du devis 2 399 € HT. Accord du conseil. Un recensement a été fait pour les besoins en peinture pour les passages piétons, stop, céder le passage etc., il faut 300 kg de peinture pour un montant de 1 398 € HT. Accord du Conseil.

Livret d'accueil : proposition d'inclure dans le futur livret d'accueil un plan de la commune réactualisé, ce plan est fait par le SIEDS pour un montant de 156 €. Le livret d'accueil sera présenté lors du prochain conseil. Validation du conseil.

Concours « PHOTOS AMATEURS » Pour la première fois, la commune de Fressines organise un concours de photos amateurs à l'attention des fressinois sur le thème « Paysages de Fressines ». Vous trouverez en intercalaire le règlement de ce concours et le bulletin d'inscription sera disponible en mairie, sur Fressines.net .

Cérémonie du 8 mai. Rassemblement devant le monument aux morts à 11h, allocution, dépôt de gerbes, minute de silence et hymne national sont au programme. Les enfants de l'école, les enseignants, les parents et l'ensemble de la population sont invités à y participer. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur dans la cour de l'école offert par la municipalité.

La vie associative

FRESSINES EN FETE : APÉRO CONCERT DU 24 JUIN 2022

L'association FRESSINES EN FETE organise son 1er apéro concert, entrée gratuite pour tous, le vendredi 24 juin 2022 à partir de 18h30 sur l'espace Albert Cailbault. Le groupe BERTILY ainsi que Lucy qui a participé à The Voice se feront la joie de venir jouer et chanter à Fressines. Nous sommes en attente de réponse d'autres groupes. Nous vous demandons de bloquer votre date et vous aurez toutes les infos dans vos boîtes aux lettres très rapidement. Et comme d'habitude, nous comptons sur vous. Renseignements : Myriam FOUCHÉ 06.98.48.28.72 ou sur fressinesenfete@laposte.net

FRESS'SCENE

La troupe Fress'scene recrute de jeunes comédiens pour la prochaine saison (2022-2023). Si tu es au collège, que tu veux avoir une aisance à l'oral, travailler ta mémoire et jouer sur scène en mars 2023, rejoins la troupe encadrée par Bénédicte et Liliane ! Elles sauront te donner confiance et te proposer des rôles adaptés à ton niveau. Si tu as entre 8 et 10 ans, que tu veux vaincre ta timidité, apprendre à maîtriser ta gestuelle et que tu aimes rire, rejoins-nous aussi !! Plus on est de fou et plus on rit. Les inscriptions se font maintenant et jusqu'au 23 mai (dans la limite des places disponibles par groupe), en appelant Bénédicte au 06.47.64.79.40 ou par mail : b.benedicte79370@gmail.com Afin d'intégrer le groupe, il y aura des ateliers sur le mois de juin les lundis de 18h30 à 19h30 sur Fressines. (cotisation 10€) N'hésitez pas à nous découvrir sur notre site internet si tu n'as pas eu l'occasion de voir nos spectacles du mois dernier. <http://www.fress-scen.e-monsite.com> A bientôt, la troupe.

PETANQUE

Concours le vendredi 13 mai à 20h30 en doublette formée et le vendredi 3 juin à 20h30 en doublette à la mêlée. Christophe BROSSEAU, Président.

ECOLE DE MUSIQUE « A portée de Zik »

L'école de Musique de Fressines organisera le samedi 2 juillet après-midi la traditionnelle **Audition** de ses adhérents. Ce sera l'occasion de venir encourager et applaudir nos musiciens en herbe ainsi que notre belle chorale. La soirée se poursuivra autour d'un **apéro-concert** pour partager tous ensemble un moment convivial et musical! Plus d'infos à venir dans le prochain Fressines infos et sur notre page facebook "A portée de Zik".

A.C.C.A.

L'ACCA organise le 29 mai 2022 une journée pêche à la truite à l'étang Moinard à BEAUSSAIS. Ouverture de 8h à 12h et de 14h à 18h (10€ la carte pour deux lignes maximum). Service de sandwich et boisson à partir de 9h. Repas possible de 12h à 14h. Prévoir ses couverts. (MENU 15€) Apéritif et café offert. Terrine de chevreuil, jambon à la broche et pomme de terre, fromage et dessert. Réservation M. Denepoux Christian 06 82 93 29 71, M. Piot Yvon 06 11 26 91 18, M. Billon Alain 06 18 30 67 62, M. Martin Claude 05 49 05 93 50
RÉSERVATION IMPERATIF AVANT LE 20/05/2022



Mairie de Fressines
29 route de Mougou
79 370 Fressines
Tél: 05 49 73 98 73

mairie-fressines@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : accueil téléphonique le lundi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00, accueil du public et téléphonique le lundi de 13h30 à 18h15, le mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Edito

Depuis notre dernier Fressines infos, le Conseil Municipal s'est réuni à deux reprises, les mardis 8 mars et 12 avril, ces deux conseils ont traité, en outre, les différents budgets communaux avec le vote des taux des taxes communales. **Nous avons décidé une baisse des taux communaux, c'est un geste fort et très symbolique**, qui a été argumenté par le fait suivant. Via les attributions de compensation et l'application de l'ancien pacte fiscal et financier, la commune perçoit de Mellois en Poitou 1 345 € de plus chaque année. Nous avons considéré, que cette somme devait revenir aux habitants et non dans le budget communal. C'est en appliquant ce principe, qu'il a été proposé une baisse équivalente des impôts de la commune. Après débat, il est acté un rattrapage sur deux ans **soit une baisse de 0.7 %** (équivalent à 2 690 €). Les taux suivants sont donc votés à l'unanimité : Taxe sur le Foncier Bâti : 37.47 % au lieu de 37.73 % et sur la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 77.62 % au lieu de 78.17 %.

Avec cette baisse des taux communaux, les propositions de budgets 2022 ont été votés à l'unanimité. Section de fonctionnement 1 209 013 € et un versement à la section d'investissement de 342 689 € soit un budget total de fonctionnement de 1 551 702 €. En section d'investissement pour un montant de 964 038 €. Vous retrouverez en pages intérieures les principaux chapitres de ces budgets.

Malheureusement les contribuables auront du mal à constater cette baisse sur leur feuille d'imposition de l'automne prochain car parallèlement les pouvoirs publics ont décidé, compte tenu de l'inflation, de revaloriser les bases de 3.5 %.

En parallèle du budget, nous venons de valider l'agrandissement du local technique des

employés communaux pour un montant de 153 103,16 € HT et hors frais d'architecte. Le plan de financement a également été accepté. Compte tenu des taux d'intérêt qui restent faibles, mais qui sont néanmoins en progression, le conseil a décidé de souscrire un emprunt auprès du Crédit Agricole de 120 000 € aux taux de 1.18 % sur 12 ans, le reste étant financé par une subvention DETR de 43 824 € obtenue en 2021. Les travaux devaient débuter en juin pour une livraison du bâtiment avant la fin de l'année.

Nous pensons aussi aux plus jeunes. Le Conseil Municipal vient de reconduire le dispositif « Argent de poche » à destination des 16/18 ans, avec un budget pour cette mesure en forte augmentation. Nous sommes passés de 50 demi-journées à 75. Les 16/18 ans peuvent lire dans ce Fressines Infos les conditions d'accès au dispositif et s'inscrire dès maintenant. Pour les plus jeunes de 11 ans à 15 ans, le conseil municipal des jeunes se met en place avec des élections qui sont prévues le samedi 14 mai de 9 h à 12 h. Ce sont 146 jeunes de cette tranche d'âge qui sont invités à venir voter pour élire les 11 membres de ce conseil des jeunes. Ils sont 16 à s'être lancés dans cette aventure démocratique. Ils travaillent actuellement sur une profession de foi qui va regrouper toutes leurs actions de la mandature. Les idées ne manquent pas ! Ils sont encadrés dans cette réflexion par deux élus Nadine LEDOUX, 1^{ère} Adjointe et Cyrille POIGNANT, conseiller municipal.

Depuis le 11 avril s'est aussi le déploiement des containers collectifs pour les ordures ménagères et le tri sélectif. Je ne reviens pas sur le fait que ce déploiement nous est imposé par la Communauté de Communes Mellois en Poitou et sur le scepticisme d'un grand nombre d'entre nous sur les avantages de cette décision.

Vous avez d'ailleurs été nombreux à vous exprimer lors de la réunion d'information du lundi 21 mars à la salle des fêtes. C'est bien ainsi. Vous avez confirmé, ce que nous délégués communautaires, avons toujours défendus. Nous regrettons que certaines réponses n'aient pas été à la hauteur des enjeux. Chacun doit prendre ses responsabilités : à la Communauté de Communes d'assumer ce déploiement et les emplacements choisis. A nous, la Commune de faire remonter les contestations pour proposer de meilleurs emplacements en collaboration avec tous les riverains.

Nous espérons ainsi trouver une solution sur tous les points, nous avons du temps, rien ne sera définitif avant la fin août. Après les élections Présidentielles, les prochaines semaines vont être marquées par les élections législatives. Un premier tour fixé au dimanche 12 juin 2022, et un second tour fixé au dimanche 19 juin 2022. Si vous n'êtes toujours pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez encore le faire jusqu'au vendredi 6 mai pour ces élections.

Deux autres dates sont à noter sur vos agendas : **le vendredi 17 juin, à 18 h 30, à la salle des fêtes, la commune vous propose un « temps de convivialité et d'échanges »**, autour d'un verre de l'amitié et d'un petit buffet dinatoire (genre cérémonie des vœux en juin !). Merci à tous nos aînés (les plus de 65 ans) **de retenir la date du samedi 1^{er} octobre pour le repas annuel.** Repas qui désormais, ne se fera plus en janvier mais tous les premiers samedis du mois d'octobre.

Ces dates sont autant de moments que nous souhaitons le plus convivial possible. Bonne lecture et à bientôt.

Le Maire
Patrice FOUCHÉ

Sommaire :

Edito

Les décisions du Conseil Municipal

- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2021
- Vote du budgets 2022
- Vote des subventions aux associations communales
- Informations des commissions
 - Sécurité et environnement
 - Centre communal d'action sociale et élections
 - Affaires scolaires et jeunesse
 - Voirie et bâtiment

A savoir

- Abonnement SACEM
- Liaison pédestre
- Espace Fitness
- Transport scolaire
- Divers devis
- Concours photos
- Cérémonie du 8 mai

Vie associative

- Fressines en fête
- Fress'Scène
- Pétaque
- Ecole du musique
- ACCA

Les décisions du Conseil Municipal

Vote du compte administratif et du compte de gestion

Le compte administratif 2021 en concordance avec le compte de gestion validé par le Trésor Public se présente en dépenses de fonctionnement à hauteur de 995 829.65 € et en recettes pour 1 189 842,80 € soit un excédent de fonctionnement 2021 de 194 013.15 €. En dépenses d'investissement à hauteur de 222 553.65 € et en recettes pour 279 247.71 € soit un excédent d'investissement 2021 de 56 694.06 €. Excédent de fonctionnement global cumulé pour 394 013.15 €. L'affectation du résultat se décompose comme suit : excédent de fonctionnement reporté 394 013.15 €, excédent d'investissement reporté 173 278.09 €. Le compte administratif et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité.

Budgets pour l'année 2022 : baisse des taxes communales de 0.70 %

Vous retrouvez les taux d'imposition dans l'édition de M. le Maire. Le budget 2022 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 1 551 702 €. Ce budget couvre les charges de la commune et dégage une somme de 342 689 € pour la section d'investissement. Les principaux postes de charges sont constitués des charges courantes (eau, électricité, téléphone, fournitures cantine) et diverses fournitures (entretien véhicules, bâtiments...) pour 013.15 347 000 €, les charges de personnel pour 563 300 €, des charges de gestion (subventions aux associations, indemnités des élus, cotisations diverses...) pour 118 781 €, charges financières (intérêts des emprunts) pour 14 000 €, charges exceptionnelles pour 1 000 €, reversement FNGIR 81 932 €, il est à noter également une somme pour dépenses imprévues 83 000 €. Les recettes proviennent d'une atténuation de charge de 3 101 €, des impôts et taxes locales pour 695 907 €, des dotations de l'Etat pour 373 581 €, des produits de service (garderie, cantine...) 72 100 €, autres produits de gestion courante pour 8 000 € et l'excédent pour 399 013 €.

La section d'investissement s'équilibre à 964 038 € comprenant le remboursement d'emprunts en capital pour 81 200 €, les principaux travaux prévus (agrandissement local technique, local commerce, rue des Maisons Neuves...) et achats de divers matériels et outillage.

Vote des subventions aux associations.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 08 mars dernier a voté à l'unanimité la reconduction des subventions aux associations communales. Plusieurs associations n'ont pas désiré de subvention cette année. Globalement c'est une somme de 5 835 € qui a été attribuée au monde associatif.

Associations	Montant	Associations	Montant
A C C A	650 €	FRESSINES EN FETE	495 €
A. P. E.	620 €	FRESSINES.NET	545 €
ASS. SCOLAIRE	300 €	ENERGYM	420 €
CUMAV	320 €	LA TRIBU DES TAMALOUS	380 €
ECOLE DE MUSIQUE	620 €	LES FRESSI-NOUS	245 €
FOOT LOISIRS	315 €	PROTECTION CIVILE	120 €
U.S.E.P.	330 €	LES BALADINS	250 €
FRESS'SCENE	225 €		

Commission sécurité et environnement

Rappels : Déclaration préalable de travaux ou de permis de construire et non-respect des règles d'urbanisme :

Ces démarches administratives, auprès de la mairie sont obligatoires pour des constructions nouvelles, l'extension d'un bâtiment existant et des travaux modifiant l'aspect extérieur. Avant tout projet, se renseigner à la mairie. Les arbres de plus de 2 m doivent être plantés au moins à 2 m de la limite de propriété et à la distance 50 cm pour les autres plantations inférieures à 2 m. Si les plantations d'un particulier débordent sur la voie publique, chez le voisin, sur les lignes électriques ou téléphoniques, l'élagage est à la charge des propriétaires. Enfin, la hauteur de tout mur ne doit pas dépasser 1,5 m le long de la voirie et 2 m le long d'une propriété privée.

Mise en place des poubelles par la Communauté de Communes de Mellois en Poitou

Ces poubelles ont été installées entre le 11 et 13 avril sur notre commune. Comme indiqué dans les différentes informations communales distribuées dans votre boîte aux lettres, la collecte des déchets est de la compétence de Mellois en Poitou et non de la commune. **Sachant que toute réclamation par les fressinois restera recevable auprès de la Com-com jusqu'en août 2022, vous pouvez proposer des nouveaux emplacements, par écrit, auprès de M. Le Brun mickael.lebrun@melloisenpoitou.fr.** Ces propositions devront respecter les critères d'emplacement des poubelles, voir dans le bulletin municipal 2022. Il est recommandé d'en informer la mairie.

Nous comprenons que ce changement de collecte des déchets sur la commune puisse contrarier certains fressinois. En revanche, à notre grande surprise, ce nouveau dispositif nous a appris qu'une part significative de la population ne lit pas les informations données par la commune, la communauté de communes ou par la presse locale. Nous avons reçu à la mairie une cinquantaine de réclamations écrites ou orales de fressinois, et 95% ne prenaient pas en compte les informations données dans le Fressines infos, le bulletin municipal, le panneau d'affichage communal à la mairie et sur le net via l'application CityAll (téléchargeable gratuitement sur le téléphone).

De plus, nous regrettons fortement et nous dissuadons à l'avenir la réaction de certains comme : Le déplacement des poubelles sans aucune concertation avec la communauté de communes de Melle et le dépôt, au pied des poubelles, de déchets de bricolage ou d'artisanat et des déchets dangereux comme des bouteilles de gaz. Tous ces déchets doivent être déposés à la déchetterie.

Enfin, pour information, **le jour de la collecte des déchets est toujours le vendredi. 1 fois tous les 15 jours, les 2 types de poubelles seront en alternance vidées, semaines impaires pour les poubelles noirs, semaines paires pour les poubelles jaunes.** Pour éviter les nuisances olfactives, les sacs d'ordures ménagères que vous déposez dans la poubelle noire, doivent être correctement fermés.

CITYALL

Afin de suivre l'actualité de votre commune, n'hésitez pas à vous connecter à CITY ALL, application gratuite. A ce jour 422 abonnés sont connectés. Merci aux Fressinoises et Fressinois.

QR-CODE de CityAll



Les décisions du Conseil Municipal (suite)

Atelier jardinage :

Avec le Service des Eaux du Vivier de Niort Agglo, la commune de Fressines organise le **samedi 24 septembre 2022 de 9h30 à 12h30**, un atelier sur « la végétation des Pieds de murs », dans le cadre du programme Re-Sources pour la préservation de la qualité de l'eau de la Source du Vivier à Niort. Il s'agit d'investir par le végétal les linéaires de clôtures, de murets, de façades et de pignons des maisons pour fleurir et embellir tout en minimisant l'entretien. Cet atelier sera animé par le CPIE Gâtine poitevine. Une partie de l'atelier aura lieu dans la salle du Conseil de la mairie, l'autre sur le terrain. Comme cet atelier gratuit est limité à 15 personnes, il est **nécessaire** de s'inscrire par mail auprès de Monsieur Olivier Caillé, Coordinateur du Programme Re-Sources : Olivier.CAILLE@eaux-du-vivier.fr.

Grippe aviaire :

Vous avez été informé(e) de la grave crise d'influenza aviaire qui touche plusieurs départements de l'ouest de la France. Notre département est également impacté et de nouveaux foyers sont encore apparus ces derniers jours. Pour rappel, « obligation de claustration ou mise sous filet des basses-cours ». Pour en savoir plus : <https://deux-sevres.chambre-agriculture.fr>

Patrick Rousseaux, adjoint au Maire pour la sécurité et l'environnement

Centre Communal d'Action Sociale et élections

Elections présidentielles

Suite à la refonte des listes électorales, chaque électeur était destinataire d'une nouvelle carte électorale. Un certain nombre de ces cartes est revenu en mairie. En effet il n'y a aucune obligation légale de mettre son nom sur sa boîte aux lettres. Toutefois, y inscrire lisiblement les noms et prénoms de tous les occupants du logement, est vivement conseillé pour recevoir correctement son courrier.

Repas des aînés

Compte tenu de la situation sanitaire de janvier 2022, le Conseil Municipal et les membres de CCAS ont distribué un colis de produits régionaux à tous les fressinois de 65 ans et plus.

Cependant ils ont décidé un moment de convivialité en reconduisant « le repas des aînés » le samedi 1^{er} octobre 2022. Ce geste envers nos aînés est exceptionnel. A compter de 2023 nous souhaitons proposer à ces fressinois uniquement un repas qui pourrait avoir lieu le premier samedi d'octobre.

Personnes vulnérables

Toutes les personnes âgées de plus de 65 ans, ou isolées, ou fragiles, ou en situation de handicap peuvent demander leur inscription sur le fichier communal des personnes vulnérables. La fiche d'inscription est disponible sur le site de fressines.net et en mairie. Paulette BALOTHE, Adjointe au Maire en charge du C.C.A.S. et des élections.

Commission école et jeunesse

Argent de poche : Le dispositif argent de poche a été reconduit avec une augmentation du nombre de 50 demi-journées à 75. Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes Fressinoises et Fressinois âgés de 16 à 18 ans. Celui-ci leur permet d'effectuer différents petits travaux au sein de la commune (entretien des espaces verts, tri classement d'archives, inventaire...) en étant encadré par un personnel communal ou un élu. La rémunération est fixée à 15 € pour une demi-journée de 3h30 incluant une pause de 30 minutes. Un courrier sera adressé à tous les jeunes concernés début mai expliquant les modalités d'inscription.

Conseil Municipal des jeunes : La mise en place d'un conseil des jeunes décidé dès le début de cette mandature a été laborieuse en raison des conditions sanitaires qui ne nous permettaient pas de réunir les jeunes concernés. Le 19 janvier 2022, 145 jeunes ont été invités à une première réunion et une vingtaine y ont assisté. A partir du 2 mars, les 16 jeunes motivés pour participer à ce conseil, se sont réunis pour rédiger leur profession de foi.

Un courrier sera envoyé, très bientôt, à l'ensemble des jeunes pouvant participer à ces élections prévues le 14 mai de 9 h à 12 h. Elections qui permettront la mise en place d'un conseil de 11 jeunes bien motivés, avec de nombreuses idées que vous pourrez découvrir au fil des mois.

Cantine scolaire : Du 29 mars au 1er avril, le fonctionnement de notre cantine scolaire a été perturbé avec l'arrêt de travail de M. Secq cuisinier. Nous remercions les parents et les enseignants pour leur compréhension. Trouver un remplaçant n'a pas été chose facile. Après un premier remplacement de 3 jours grâce à la communauté de communes de Mellois en Poitou, nous avons pu recruter un cuisinier, M. Martineau Jonathan, celui-ci découvre la cuisine collective et s'adapte à ce nouvel outil de travail. Nous lui souhaitons une bonne intégration au sein de notre école.

Nadine LEDOUX, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et de la jeunesse.

Commission voirie et bâtiment

Voie : Nous voilà arrivés dans une nouvelle saison d'entretien des routes. Après de le débarnage et le bouchage des trous avec de l'enrobé à froid (24 tonnes) par nos agents, l'entreprise Colas travaux publics vient d'appliquer 20 tonnes d'émulsion goudronnée à chaud avec du gravier. Nous tenons à entretenir notre voirie mais à quel prix ? Les tarifs ne cessent d'augmenter : de 770 € HT en 2020 la tonne, nous sommes aujourd'hui à 995 € HT la tonne soit près de trente pour cent de hausse.

Le lotissement des Mésanges à Tressaues D5 est réceptionné le 3 mai 2022 et rétrocedé à la commune.

Bâtiment : L'agrandissement des ateliers communaux après une négociation des deux lots a été revue à la baisse de 7 200 €. L'entreprise Brisson pour le gros œuvre intervient pour un total de 68103,16 HT et l'entreprise Pelletier pour la partie ossature métallique, couverture zinguerie pour un total de 85000,00 HT. Ils seront à pied d'œuvre pour le mois de juin, avec une fin de travaux avant la fin d'année. Les agents ainsi pourront aménager ces nouveaux locaux au fil du temps. La commission « voirie bâtiment » se réunira pour réétudier le projet. Les quatre menuiseries aluminium pour la maternelle de l'école ont été posées par l'entreprise Iso-plaque pendant les vacances scolaires de Pâques ces travaux sont subventionnés à quarante pour cent.

Christophe DECOU, adjoint au Maire en charge de la voirie et bâtiment.